

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique

PARTIE PERMANENTE
Armée de l'air

INSTRUCTION PROVISOIRE N° 2677-3/EMG
sur le maniement du poignard.

Du 21 décembre 1934

INSTRUCTION PROVISOIRE N° 2677-3/EMG sur le maniement du poignard.

Du 21 décembre 1934

Modifié par :

Mise à jour du 28 juin 1937 (n.i. BO).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 557-2.1.1.

Référence de publication : BO/G, 1937, p. 2300.

I. Le poignard est normalement maintenu dans son fourreau. Le fourreau se tient de la main gauche, le pouce allongé sur le dessus de la poignée, la branche inférieure de la garde placée entre l'index et le médus.

Lorsque les troupes présentent les armes, les militaires armés du poignard conservent le poignard dans sa gaine, et saluent de la main droite.

II. Il n'est jamais exécuté de salut du poignard.

III. Dans toutes les circonstances où les règlements en vigueur dans l'armée de terre prescrivent le salut du sabre, les militaires de l'armée de l'air conservent cette arme au fourreau et saluent de la main droite.

IV. RÉCEPTION DES MILITAIRES DÉCORÉS DE LA LÉGION D'HONNEUR.

L'officier qui remet les décorations fait ouvrir le ban. Il adresse au premier récipiendaire les paroles prescrites, saisit le fourreau de la main gauche, la poignée de la main droite et d'un geste large tire le poignard, le porte en avant vers la droite, le poignet en quarte, le bras tendu et formant un angle de 45 ° au-dessus de l'horizontale, frappe le récipiendaire du plat du poignard sur l'épaule gauche, puis sur l'épaule droite et *remet le poignard au fourreau*. Il attache ensuite l'insigne à la poitrine du récipiendaire et lui donne l'accolade.

Il procède de même pour chaque récipiendaire.

Les récipiendaires gardent le poignard au fourreau pendant toute la cérémonie. Ils saluent de la main une fois l'accolade donnée.